

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 7 MAI 2019**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 7 mai 2019, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Madame Nicole Lussier, conseillère;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2019-05-092

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

*Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.*

2019-05-093

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019–

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019.

2019-05-094

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	60094	exploitation des eaux usées	2,126.01\$
- Lavery	1389032	dossiers divers	387.43\$
- Entreprises GM St-Blaise	12950	contrat déneigement 6 de 6	13,413.75\$
- Raymond Chabot Grant Thorton	FAC1816724	facture fin d'année 2018	13,038.17\$
- Raymond Chabot Grant Torthon	FAC1816725	fin d'année 2018 Festival	2,275.64\$
- Eurofins Environex	477209	analyse d'eau	95.43\$
<b>TOTAL :</b>			<b>31,336.43 \$</b>

2019-05-095

Acceptation des comptes à payer en mai 2019 (document 1-A)

CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 7 mai 2019 au montant de 54,609.83\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois d'avril 2019 au montant de 54,609.83\$ à être payés en mai 2019, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2019-05-096

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant 100.03\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- Fleuriste Fleurs d'Époque	corbeille décès	100.03\$

2019-05-097

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –

*La secrétaire-trésorière adjointe fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.*

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la secrétaire-trésorière adjointe.

*Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.*

Brigitte Garceau  
Secrétaire-trésorière adjointe

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-05-098-1

Transport & Accord / Moventune enr. : Suivi –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le remboursement des frais de déplacement ainsi que les frais de stationnement pour le dépôt de la contestation à la cour des Petites Créances de Madame Nicole Lussier.

2019-05-098-2

Autorisation déboursier frais de cour –

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de demander un dédommagement à la partie demanderesse soit Transport & Accord Moventune enr ;

CONSIDÉRANT QUE des frais de 154,00\$ sont requis relativement à la demande reconventionnelle à la Cour Supérieure, division des petites créances.

EN CONSEQUENCE sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité de payer le montant de 154.00\$ à la Cour Supérieure, division des petites créances relativement à la demande de reconventionnelle et de mandater Madame Nicole Lussier, conseillère, à titre de représentante de la Municipalité et de l'autoriser à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valentin tous documents requis à cet effet.

2019-05-099

MAMOT : Approbation de la résolution #2019-01-010 –

Il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre du MAMOT du 23 avril 2019 approuvant la résolution 2019-01-010.

2019-05-100

Câble Axion : Versement 2019 –

CONSIDERANT QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 8 janvier 2019 le conseil municipal de Saint-Valentin a adopté la résolution numéro 2019-01-010 relative au versement d'une aide financière de 99,935.00\$ à la firme Câble Axion Digitel inc. pour la mise en place sur le territoire municipal d'un réseau qui offrira aux citoyens les services suivants :

- \* Télévision numérique
- \* Internet haute vitesse
- \* Téléphonie

CONSIDERANT QUE conformément aux dispositions de la loi ladite résolution doit être approuvée par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

CONSIDERANT QUE le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire a approuvé la résolution 2019-01-010 le 23 avril 2019.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de l'aide financière de 99,935.00\$ pour l'année 2019 à la firme Câble Axion Digitel inc. conformément à l'entente intervenue relativement au versement de l'aide financière.

2019-05-101-1

Emploi d'été Canada : Emploi étudiant : contribution approuvée –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre d'Emploi d'été Canada de l'année 2019 confirmant à la Municipalité l'octroi d'une aide financière pour un emploi d'été pour une période de 8 semaines à raison de 40 heures par semaine.

2019-05-101-2

Emploi étudiant : autorisation –

CONSIDERANT QU' il y a lieu de solliciter les candidatures pour combler le poste d'emploi d'été pour étudiant.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser la publication de l'offre d'emploi;
- D'établir la période de travail de 8 semaines à raison de 40 heures par semaine;
- De fixer la date de réception des candidatures au 28 mai 2019;

- Que le comité de sélection composé de Madame Michelle Richer et Monsieur Robert Van Wijk passera les entrevues le mardi 4 juin.

2019-05-102

Demande de commandite « Le Chœur du Richelieu » –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consentir une commandite de 50.00\$ au « Le Chœur du Richelieu ».

2019-05-103

Fauchage des abords de route –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'effectuer les travaux de fauchage des abords de route :

- Première coupe, 2 coups de faux avant le 24 juin par la firme Entreprise Éthier Bertihauime ;
- Deuxième coupe, 2 coups de faux avant la mi-août par la firme Entreprise Éthier Bertihauime ;
- Coupe de débroussaillage avant la mi-août, fond du faussé et levée du faussé côté du particulier par André Paris inc.;
- Troisième coupe, 1 coup de faux au début d'octobre par la firme Entreprise Éthier Bertihauime.

2019-05-104

Journal Coup d'œil : 40<sup>e</sup> anniversaires opportunité de publication–

Il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de l'offre de publication du Journal Coup d'Oeil.

2019-05-105

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : renouvellement contrat pour transport adapté –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater la lettre de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu au sujet du renouvellement de contrat avec les transporteurs du transport adapté et du possible impact financier à venir.

2019-05-106

Recyc-Québec : délégation de compétence à la MRC Haut-Richelieu –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- Que la municipalité de Saint-Valentin délègue ses compétences pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables à Compo-Haut-Richelieu.

2019-05-107

Politique de prévention du harcèlement en milieu de travail –

ATTENDUE QUE la municipalité de Saint-Valentin a la responsabilité, à titre d'employeur, de prévenir et de faire cesser toute atteinte à la dignité, à la santé et à la sécurité de ses employés, quelle que soit la nature de leurs fonctions et la position hiérarchique qu'ils occupent ;

ATTENDUE QUE le conseil municipal souhaite maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous ;

ATTENDUE QU' à cet effet, la municipalité désire se doter d'une Politique de prévention du harcèlement en milieu de travail, laquelle s'appliquera à ses représentants (élus ou non-élus), à tous

les employés de la municipalité, aux citoyens ou visiteurs, aux sous-traitants et fournisseurs, et plus généralement, à toute personne en contact avec la municipalité de Saint-Valentin.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil adopte une Politique de prévention du harcèlement en milieu de travail, laquelle est annexée au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite

2019-05-108

Culture Montérégie : adhésion –

Il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à Culture Montérégie au coût de 120.00\$.

2019-05-109

UPA : début du projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre de l'UPA Montérégie au sujet du début du projet FARR – Projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie.

2019-05-110

Adoption du règlement 482 modifiant le règlement 419 relatif au code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité de Saint-Valentin des règles d'après-mandat –

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
REGLEMENT NUMERO 482

Règlement numéro 482 modifiant le règlement 419 relatif au code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité de Saint-Valentin.

---

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le 6 novembre 2012 un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* est entrée en vigueur le 19 avril 2018;

ATTENDU QUE cette loi modifie l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que les municipalités (et MRC) prévoient, dans le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, des règles « d'après-mandat » similaires à celles que l'on retrouve pour les élus;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Pierre Vallière lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil qu'il est par le présent règlement ordonné et statué ce qui suit

#### **ARTICLE 1.**

Le Règlement no. 419 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est modifié en ajoutant à la suite du troisième paragraphe de l'article 9 « la discrétion et la confidentialité » le paragraphe suivant :

Il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

- 1- Le directeur général et son adjoint;
- 2- Le secrétaire-trésorier et son adjoint;
- 3- Le trésorier et son adjoint;
- 4- Le greffier et son adjoint.

D'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité. »

#### **ARTICLE 3.**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Pierre Chamberland  
Maire

---

Brigitte Garceau  
Directrice générale adjointe

2019-05-111

Adoption du règlement numéro 483 modifiant le règlement 419 relatif au code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité de Saint-Valentin sur la sobriété –

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
REGLEMENT NUMERO 483

Règlement numéro 483 modifiant le règlement 419 relatif au code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité de saint-Valentin

---

CONSIDERANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 2 décembre 2010 la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010 c. 27);

CONSIDERANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par Madame Nicole Lussier lors de la séance ordinaire du 8 janvier 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil qu'il est par le présent règlement ordonné et statué ce qui suit :

## **ARTICLE 1. TITRE DU REGLEMENT**

Le règlement 419 relatif au code d'éthique et de déontologie pour les employés est modifié en ajoutant à la suite du deuxième paragraphe de l'article 13 le paragraphe suivant :

Il est interdit à un employé de consommer ou d'inciter quiconque à consommer des boissons alcoolisées ou des drogues illicites ou de marijuana pendant son travail, et qu'un employé ne peut être sous l'influence de telles substances lorsqu'il exécute sa prestation de travail.

## **ARTICLE 2. ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Pierre Chamberland  
Maire

---

Brigitte Garceau  
Directrice générale adjointe

2019-05-112

Autorisation d'achat matériel et équipement pour entretien système de traitement des eaux usées –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la soumission de la firme Véolia pour l'achats de matériel et de fourniture pour entretenir le système de traitement des eaux usées.

2019-05-113

Autorisation d'achat signalisation interdiction de circuler aux véhicules lourds –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'achat de pancarte pour signaler l'interdiction de circuler au véhicule lourd sur tout le territoire de la municipalité.

2019-05-114

Correspondance –

Il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :

- Remerciement de M. Yvon Fournier ;
- UPA : Remerciement Gala Agristars 2019;
- MTMDET : Accusé réception de la résolution #2019-04-081.

2019-05-115

Félicitation à l'Empereur du Japon –

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin est jumelée avec la Municipalité de Mimasaka (Sakuto Cho) depuis 1997.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil que la Municipalité de Saint-Valentin offre à sa Majesté l'Empereur Naruhito ses plus sincères félicitations à l'occasion de son intronisation et du commencement de l'ère Reiwa.

2019-05-116

Demande de Saint-Bernard-de-Lacolle : Fête nationale du Québec  
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est

résolu à l'unanimité du Conseil de consentir une aide financière de 250.00\$ pour les festivités de la Fête nationale du Québec à Saint-Bernard-de-Lacolle et de payer les frais d'impression et d'envoi de la publicité.

2019-05-117

Rang Saint-Joseph : travaux à prévoir –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser les travaux dans le rang Saint-Joseph afin de rétablir la dégradation de la levée de chemin le long du dit rang.

2019-05-118

Accès pour personne handicapée à la salle Roger-Fortin –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de voir avec les expert appropriés la possibilité de permettre l'accès à la salle Roger-Fortin aux personnes à mobilité réduite.

2019-05-119

Clés portes premier étage –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'achat de nouvelles poignées de certaines portes à l'étage afin que celles-ci soient déverrouillées avec une clé unique.

2019-05-120

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:25 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Pierre Chamberland  
Maire

\_\_\_\_\_  
Brigitte Garceau  
Secrétaire-trésorière adjointe